



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 31 01, F +41 26 305 31 10
www.fr.ch/dfin

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 8 octobre 2019

Communiqué de presse

Budget 2020 – planification financière 2021-2023 : une réforme fiscale assumée et des investissements soutenus

Le budget 2020 de l'Etat de Fribourg présente un résultat équilibré. Ce budget démontre que la réforme fiscale est assumée et que les prestations sont assurées. La planification financière incite toutefois à la prudence au vu du contexte économique global. Le Conseil d'Etat envisage des investissements soutenus, notamment dans le domaine de l'environnement.

1. Budget 2020

Les principaux résultats du projet de budget 2020 sont les suivants :

- > une progression des charges et des revenus de 3,8 %, incluant les effets de la réforme fiscale des entreprises ;
- > un excédent de revenus de 0,4 million de francs au compte de résultats, conforme au principe constitutionnel de l'équilibre ;
- > un volume d'investissements bruts à hauteur de 187,9 millions de francs ;
- > un degré d'autofinancement des investissements qui atteint 59,6 % ;
- > un prélèvement sur la fortune de 61,5 millions de francs pour financer les investissements.

1.1. Un excédent de revenus de 0,4 million de francs au compte de résultats

La progression des charges et des revenus entre le budget 2019 et le budget 2020 atteint 3,8 % contre 2,2 % lors de l'exercice budgétaire précédent. Cette progression s'explique en grande partie par l'intégration des effets de la réforme fiscale des entreprises à la fois sur les charges et les revenus.

Compte de résultats	Projet Budget 2020	Budget 2019	Variation 2019 – 2020	
	mios	mios	mios	%
Revenus	3720,6	3584,0	+ 136,6	+ 3,8
Charges	3720,2	3583,8	+ 136,4	+ 3,8
Excédent	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,2	

1.2. Une croissance des revenus qui permet d'assumer la réforme fiscale

Selon leur nature, les différents types de ressources financières sont appelés à évoluer de la manière suivante :

Revenus du compte de résultats	Projet Budget 2020	Budget 2019	Variation 2019 – 2020	
	mios	Mios	mios	%
Revenus fiscaux	1401,5	1361,9	+ 39,6	+ 2,9
Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions	395,2	377,3	+ 17,9	+ 4,7
Revenus de transferts (dont péréquation financière fédérale)	1726,0 (390,2)	1692,1 (383,7)	+ 33,9	+ 2,0
Financements spéciaux (fonds et provisions)	154,3	114,2	+ 40,1	+ 35,1
Imputations internes	43,6	38,5	+ 5,1	+ 13,2
Total	3720,6	3584,0	+ 136,6	+ 3,8

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2020 proviennent principalement d'une évolution favorable de certaines recettes fiscales ainsi que de la part à l'impôt fédéral direct des personnes morales ; part cantonale qui augmente notamment en raison de la réforme fiscale des entreprises (augmentation de la quote-part de 17 % à 21,2 %).

Au niveau de la péréquation financière fédérale, on constate un solde positif (+ 6,5 millions de francs), malgré la tendance à la baisse qui s'inscrit clairement dans la durée.

Diverses hausses dans les subventions fédérales sont à relever, à l'exemple de celles pour la réduction des primes dans l'assurance maladie ou celles de la formation professionnelle.

Au chapitre des fonds et des provisions, il faut relever en particulier le prélèvement de 19,2 millions de francs afin de financer la contribution cantonale temporaire prévue pour les communes et les paroisses dans le cadre de la réforme fiscale des entreprises. Le Conseil d'Etat avait fait preuve de prudence lors des comptes précédents en provisionnant le montant nécessaire au financement de cette contribution temporaire.

1.3. Des charges bien maîtrisées

Les prévisions d'évolution des principales charges supportées par l'Etat sont les suivantes :

Charges du compte de résultats	Projet	Budget	Variation	
	Budget 2020	2019	2019 – 2020	
	mios	mios	mios	%
Charges de personnel	1335,9	1302,1	+ 33,8	+ 2,6
Charges de consommation	396,7	369,3	+ 27,4	+ 7,4
Charges de transferts	1757,1	1699,9	+ 57,2	+ 3,4
Charges d'amortissements	127,3	122,4	+ 4,9	+ 4,0
Charges financières et financements spéciaux	59,6	51,6	+ 8,0	+ 15,5
Imputations internes	43,6	38,5	+ 5,1	+ 13,2
Total	3720,2	3583,8	+ 136,4	+ 3,8

L'évolution à la hausse au niveau des charges du personnel s'explique notamment par la création nette de nouveaux postes (+ 65,8 EPT), par les revalorisations et le renchérissement ainsi que l'effet de la cantonalisation des services d'intégration en lien avec le concept de pédagogie spécialisée (+ 79,9 EPT). Les effectifs étant dorénavant compris dans la masse salariale de l'Etat, il en résulte une diminution des subventions cantonales à l'endroit des institutions concernées.

Dans les charges de consommation sont compris 12,3 millions de francs pour les frais d'entretien et d'aménagement des sites de politique foncière active. Un montant de 6,5 millions de francs a par ailleurs été ajouté dans cette catégorie de charges suite à la décision prise par le Grand Conseil de mettre à la charge entière de l'Etat les dépenses de fournitures scolaires dans l'enseignement obligatoire. Les charges liées à l'informatique continuent de progresser de façon substantielle afin de poursuivre les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « Administration 4.0 ». L'enveloppe informatique a ainsi été augmentée de 7,6 millions de francs pour atteindre 51,3 millions de francs en 2020.

L'augmentation des charges de transferts s'explique pour les deux tiers par la croissance des subventions dans le domaine de la santé et de la prévoyance sociale, notamment en ce qui concerne les subventions pour l'assurance-maladie, la prise en charge de prestations des hôpitaux ainsi que les institutions spécialisées et les maisons d'éducation.

1.4. Un programme d'investissements toujours soutenu

Même s'il est inférieur au budget précédent, le volume des investissements prévus en 2020 est nettement plus élevé que la moyenne des comptes des dernières années et se présente de la manière suivante :

	Projet Budget 2020	Budget 2019	Variation 2019 – 2020	
	mios	mios	mios	%
Investissements bruts	187,9	205,1	– 17,2	– 8,4
Investissements nets	152,2	168,7	– 16,5	– 9,8

A titre de comparaison, la moyenne sur les années 2014 à 2018 s'élève à 159,4 millions de francs d'investissements en termes bruts, respectivement à 118,4 millions de francs en termes nets.

2. Planification financière 2021-2023

2.1. Les résultats du plan financier actualisé

Le plan financier actualisé met en évidence un rythme de croissance des charges sur cette période sensiblement plus élevé que celui des revenus.

Plan financier pour la période 2020-2023

	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023	Période 2020-2023
	mios	mios	mios	mios	mios
Boni (+) / Déficit (-) du compte de résultats	+ 0,4	– 57,7	– 125,8	– 191,9	– 375,0
Excédent de dépenses (-) du compte des investissements	– 152,2	– 213,7	– 201,4	– 183,3	– 750,6
Autofinancement	90,7	55,8	– 5,9	– 67,8	72,8
Insuffisance de financement	– 61,5	– 157,9	– 207,3	– 251,1	– 677,8

La progression des revenus atteint en moyenne annuelle 0,6 % contre 2,2 % pour les charges.

2.2. Prise en compte de la révision du plan de la Caisse de prévoyance

Le plan financier comprend l'introduction des mesures prévues dans le cadre du projet de révision du plan de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF); à savoir en particulier le financement des mesures compensatoires, quantifié à hauteur de 380 millions de francs pour l'ensemble des employeurs affiliés à la CPPEF. Pour l'Etat, les charges supplémentaires qui en résultent seront payées dès 2022 et compensées par un prélèvement sur la fortune.

2.3. Erosion des revenus de la péréquation financière fédérale

Les ressources provenant de l'extérieur (revenus de transferts et de la péréquation financière fédérale), dont le volume total passe de 1726 millions de francs en 2020 à 1770,2 millions de francs en 2023 croissent de 2,6 % alors même que les revenus liés à la péréquation financière fédérale continuent de s'éroder de près de 10% sur la période.

A relever que les revenus fiscaux augmentent à raison de 2,3 %, soit un rythme moins élevé que durant la période précédente, ce qui s'explique notamment par le contexte politico-économique et la prise en compte d'instruments parlementaires en lien avec la fiscalité. Cet écart est cependant compensé en partie par une augmentation de l'impôt fédéral direct à hauteur de 18,9 % découlant du projet fédéral « Réforme fiscale et financement de l'AVS » (RFFA).

2.4. Des investissements soutenus en faveur de l'environnement

Les investissements bruts prévus pour la période 2020-2023 sont conséquents puisque le total atteint 917 millions de francs. Font notamment partie du programme d'investissements les projets concernant l'Agroscope, l'Hôtel cantonal, le Centre de stockage inter-institutionnel cantonal ou encore la Bibliothèque cantonale universitaire.

Le Conseil d'Etat s'engage en faveur de l'environnement. En effet, dans ce programme d'investissements, il prévoit jusqu'en 2023 pas moins de 164 millions de francs pour ce domaine, qui comprend notamment la stratégie d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, le remplacement des chauffages électriques, la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre le bruit ainsi que des améliorations foncières répondant à des exigences élevées de protection de la nature.

3. Conclusion

Les chiffres présentés dans le budget 2020 et la planification financière 2021-2023 démontrent que les effets de la réforme fiscale sont assumés. Concernant l'évolution des revenus fiscaux, les prévisions restent prudentes. En effet, le contexte actuel ne permet pas des anticipations démesurément optimistes, à observer notamment les incertitudes politiques liées à l'Union européenne ou les conflits commerciaux entre certaines grandes puissances mondiales. Les prévisions les plus récentes de la Confédération et de la BNS tendent à confirmer un ralentissement de l'activité économique domestique à court et moyen terme. Par ailleurs, les revenus issus de la péréquation financière fédérale vont rester sous pression.

Pour le Conseil d'Etat, il s'agira de relever le défi de l'équilibre budgétaire tout en garantissant les prestations en faveur de la population. Grâce aux résultats financiers positifs de ces dernières années, le Conseil d'Etat sera en mesure de planifier et de réaliser des investissements importants pour l'avenir du canton, tant dans les infrastructures que dans les domaines liés à l'environnement.